

**Amqui, le 25
septembre 2017**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 25 septembre 2017 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Est absente :

Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3 (*absence motivée*)

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique
M. Bruno Caron, responsable du Service de l'urbanisme

N° 2017-426

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Richard Leclerc, appuyée par M. Normand Boulianne, à 18 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-427

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Pierre D'Amours, appuyée par Mme Paule Lévesque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2017-428

Règlement n° 824-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 – Avis de motion

M. Normand Boulianne, conseiller, donne un avis de motion voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage de manière à :

- Déplacer, dans la classification des usages, l'usage 6542 – *Maison pour personnes en difficulté* de la classe d'usages *Habitation XIV - Habitation en commun* vers la classe d'usages *Commerce III - Services d'affaires*;
- Régir l'usage 6542 – *Maison pour personnes en difficulté* en exigeant qu'un bâtiment où est exercé un tel usage se trouve

à minimalement 200 mètres d'une école primaire ou secondaire, d'un centre de la petite enfance, d'une garderie ou d'une habitation;

- Autoriser spécifiquement l'usage 6542 – *Maison pour personnes en difficulté* dans les zones 201 la, 220 la, 221 la, 309 lb, 315 lb, 317 lb et 318 lb;
- Autoriser, dans l'ensemble des zones Ad et Av, l'usage *Services de réadaptation et de réinsertion sociale basés sur la vie à la ferme* comme usage complémentaire à un usage agricole, conditionnellement à ce qu'il soit localisé à l'intérieur de la résidence de la ferme ou dans un bâtiment agricole existant sur la ferme, que l'exploitant réside sur la ferme et que pas plus de cinq (5) chambres soient utilisées à cette fin.

N° 2017-429

**Règlement n° 824-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 –
Présentation et adoption du premier projet de règlement**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le *Règlement de zonage n° 613-05* de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'améliorer l'encadrement concernant les centres de réhabilitation et de désintoxication;

En conséquence,

il est proposé par M. Pierre D'Amours
appuyé par M. Égide Charest

de tenir une assemblée publique de consultation sur le *premier projet de Règlement n° 824-17* lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 20 novembre 2017 à compter de 20 h à l'hôtel de ville d'Amqui situé au 20, promenade Marcel-Rioux;

que le *premier projet de Règlement n° 824-17* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Une présentation du premier projet de règlement a été faite par Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES
ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

N° 2017-430

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18 h 20 sur une proposition de Mme Paule Lévesque, appuyée par M. Richard Leclerc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gaëtan Ruest, ing.
Maire

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière

